

**Les casques bleus : Entre protection et danger  
pour les libertés fondamentales**

MALI

L'information est l'oxygène des temps modernes

JEUDI 17 SEPTEMBRE 2020

**690**

**Malikilé**

[www.malikile.com](http://www.malikile.com)

QUOTIDIEN D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION

**Transition au Mali**

**Le CNSP dans l'impasse**



**Réouverture des classes : les élèves sont  
exposés à la covid-19 !**



**Entretien routier : Des tapages pour zéro résultat**



**LIBÉREZ  
L'HONORABLE  
SOUMAÏLA  
CISSE !**

**ENSEMBLE NOUS POUVONS !**

<b>Une</b>	Transition au Mali : Le CNSP dans l'impasse <sup>4</sup>	<b>P.4</b>
<b>Brèves</b>	Détention de Boubou Cissé et Moussa Tembiné : Vraiment une question de sécurité ? <sup>13</sup>	<b>P.13</b>
	Gestion de la transition au Mali : Nomination d'un président et un PM civils avant la levée des sanctions (CEDEAO) <sup>13</sup>	<b>P.13</b>
	Baisse record des contaminations : Corona tourne le dos au Sénégal ? <sup>14</sup>	<b>P.14</b>
	Ségou / Crise à la COMATEX-SA : Le ras-le-bol des travailleurs <sup>14</sup>	<b>P.14</b>
	Sambou Sissoko : « Changer juste la façade pour que rien ne change en profondeur ! » <sup>15</sup>	<b>P.15</b>
	Campagne de sensibilisation et de communication de proximité pour la lutte contre la pandémie COVID-19 : Étape de la ville de Ségou <sup>15</sup>	<b>P.15</b>
<b>Actualité</b>	Produits de consommation : Les stocks peuvent couvrir plusieurs mois, selon la Direction nationale du commerce et de la consommation <sup>17</sup>	<b>P.17</b>
	Les casques bleus : Entre protection et danger pour les libertés fondamentales <sup>19</sup>	<b>P.19</b>
<b>Politique</b>	Mali : Ce qui a fragilisé la junte au sommet d'Accra avec la CEDEAO <sup>21</sup>	<b>P.21</b>
	Réouverture des classes : les élèves sont exposés à la covid-19 ! <sup>22</sup>	<b>P.22</b>
	Entretien routier : Des tapages pour zéro résultat <sup>23</sup>	<b>P.23</b>
<b>Culture &amp; société</b>	Culture : L'institut français du Mali rouvre ses portes ce vendredi <sup>25</sup>	<b>P.25</b>
<b>International</b>	Campagne électorale : Quel lien avec la sécurité routière ? <sup>26</sup>	<b>P.26</b>
	Présidentielle en Côte d'Ivoire : L'opposition tire à boulets rouges sur le Conseil constitutionnel <sup>27</sup>	<b>P.27</b>
<b>Sport</b>	Côte d'Ivoire : La FIF presse la FIFA de laisser le processus électoral reprendre <sup>28</sup>	<b>P.28</b>



## Comité de rédaction

Quotidien numérique d'informations générales paraissant du lundi au vendredi

Édité par la Société **Agence Malienne de Presse et d'Informations** (AMPI)  
**Siège** : Rue du Gouverneur (902) Immeuble Baye Niass – Faladié (Bamako – Mali)  
**Email** : ampikile@gmail.com / malikile@gmail.com  
**Site Web** : www.malikile.com  
**Contacts** : +223 70 44 22 23

- **Redacteur en Chef** : Amadou TALL
- **Rédaction Générale** : Karamoko B. Keïta, Demba SIDIBE (Stagiaire), Moctar Sow, Diala Teny Konaté, Ibrahim Sanogo
- **Gérant** : Moctar Sow
- **Service Commercial** : Youssouf Diarra
- **Secrétariat** : AZIA Bénédicte



# Transition au Mali : Le CNSP dans l'impasse



**C**ela fait quatre semaines que les militaires du Comité National pour le Salut du Peuple (CNSP) ont pris le pouvoir au Mali. Pendant ces quatre semaines, le Colonel Assimi Goïta et ses compagnons ont réussi à organiser, tant bien que mal, les concertations nationales pour la mise en route de la transition politique au Mali. Une charte de la transition a été adoptée dont la mise en œuvre incombe au CNSP. Malgré tout, le CNSP fait presque du surplace car en butte aux exigences de la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), exigences renouvelées encore ce mardi, 15 septembre 2020, à Accra, lors d'un oral auquel s'est plié le président du CNSP et qui n'a pas totalement convaincu les Chefs d'État de l'organisation sous régionale réunis, à l'occasion, autour du Président ghanéen Nana Akuffo Addo. Une fois de plus la CEDEAO exige que le CNSP remette le pouvoir aux civils sous peine de voir les sanctions qui frappent le Mali être

renforcées. Assimi Goïta et ses hommes sont donc dans l'impasse et font ainsi l'amère expérience de l'impossible exercice du pouvoir par les militaires dans l'espace CEDEAO. On ne cessera jamais de le dire : le CNSP est intervenu au bon moment pour éviter le carnage qui se profilait en cette journée du 18 août 2020 où il a poussé le Président Ibrahim Boubacar Kéïta à la démission. Les militaires qui ont pris le pouvoir à Bamako l'ont dit sans ambages : ils sont venus parachever le travail déjà entamé par le Mouvement du 5 Juin-Rassemblement des Forces Patriotiques (M5-RFP) et le Peuple du Mali et ont déclaré vouloir remettre le pouvoir aux civils dans les meilleurs délais. Cette clarification leur a valu la sympathie de millions de Maliens qui ont salué l'irruption des militaires sur la scène politique malienne. Les nombreux micros-trottoirs réalisés par la première chaîne de télévision nationale et d'autres stations privées maliennes ont montré une nette tendance pour la

conduite de la transition par les militaires. En effet, depuis la révolution de Mars 1991 et l'avènement de la démocratie au Mali, la majorité des Maliens n'ont cessé de dénoncer la duplicité de nombreux hommes politiques dans la conduite des affaires publiques. A tort ou à raison, beaucoup de Maliens sont convaincus que seul un pouvoir militaire est à même de redresser le Mali mis à terre par trois décennies de mauvaise gouvernance et l'installation d'une mafia dans les rouages de l'Etat plus soucieuse de profiter des maigres ressources nationales que du progrès social et humain du peuple. Une transition militaire avait d'autant plus prospéré dans l'opinion nationale que la déception était trop grande face au pouvoir falot et corrompu d'IBK en qui les Maliens avaient fondé un immense espoir en 2013 lors de sa première élection à la présidence de la République. Le sentiment général est qu'il faut le pouvoir militaire pour remettre de l'ordre dans la Maison-Mali en pleine déconfiture.

Encore aujourd'hui et malgré les sanctions infligées au pays par la CEDEAO, nombreux sont les Maliens qui soutiennent une transition dirigée par les militaires, certains allant jusqu'à fixer à trois ans la durée de cette transition. Pourtant les concertations nationales qui viennent de se tenir à Bamako, les 10, 11 et 12 septembre, sans exclure totalement les militaires, ont fait prévaloir une tendance pour une transition dirigée par les civils. On se souvient de la sortie médiatique du Comité Stratégique du M5-RFP (CS/M5-RFP) où le mouvement historique dénonçait des manœuvres du CNSP et de ses thuriféraires visant à détourner les conclusions des concertations. Il est ainsi sorti des concertations nationales une volonté des militaires de garder l'essentiel du pouvoir de la transition.

C'est cette volonté qui explique l'échec du CNSP devant les Chefs d'État de la CEDEAO à Accra. On comprend la détermination des militaires à assainir le climat politique délétère malien, et en cela ils ont le soutien de la majorité des Maliens. Cependant, la pression exercée par la CEDEAO sur le Mali et le CNSP est trop forte et presque insupportable à moyen terme. Si l'on ajoute à cela que le pays



est sans gouvernement depuis le mois de juin 2020, on mesure toute la complexité de la situation. Pourtant le CNSP ne pourra pas tenir longtemps tête à l'organisation sous régionale. En vérité la transition dirigée par les civils semble être l'unique option quitte à réserver la vice-présidence à Assimi Goïta car une transition sans le CNSP paraît difficile dans les circonstances actuelles.

Plus vite les militaires passeront la main aux civils plus vite les Maliens se consacreront au long et douloureux travail de refondation que tous appellent de leurs vœux. Les immenses chantiers qui attendent la transition dans les domaines de la sécurité, de la santé, de l'école, de la justice, de la gouvernance, de la lutte contre la corruption et la pauvreté, etc. demandent qu'on ne s'attarde pas trop sur qui des militaires ou des civils vont être à la manœuvre. En fait l'échec du sommet d'Accra n'offre pas d'alternative au CNSP qui doit immédiatement mettre en œuvre les conclusions des concertations nationales et passer la main aux civils. Des civils compétents, honnêtes,

patriotes et porteurs du changement ne manquent pas et n'attendent que de servir le Mali et les Maliens. Cependant, le CNSP qui a passé trop de temps à écouter trop de personnes devra maintenant passer aux actes en ne se trompant pas de partenaires. Les militaires ne pourront pas plaire à tout le monde. À un moment donné, il va falloir séparer le grain de

l'ivraie. Et le M5-RFP est le partenaire naturel idéal pour la mise en place des organes de la transition et sa conduite. La balle est désormais dans le camp du CNSP, à lui de la conduire tactiquement pour sortir de l'impasse.

■ Diala Thiény Konaté





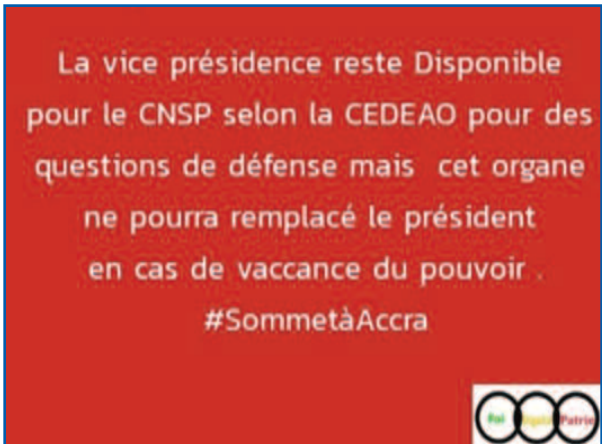
**L'ESSOR**



Le président du CNSP était hier face à la communauté malienne, au Ghana à qui, il leur a dit que tous les Maliens doivent se mettre à la tâche. Cette rencontre intervenait après le mini-sommet des chefs d'État de la Cedeao qui s'est tenu dans la capitale ghanéenne



Photo AMAP



**Jeune Afrique**



Alors que la frontière entre le Bénin et le Nigeria est fermée depuis août 2019, le milliardaire nigérian Aliko Dangote fait l'intermédiaire entre Patrice Talon et Muhammadu Buhari pour tenter de relancer les discussions.



**Ibou SY**



#Il y'a quelques semaines je formulais le voeux que ces jeunes officiers rencontrent Jerry RAWLINGS. Visiblement ils l'ont fait. J'espère qu'ils ont profité de ce moment unique pour prendre des conseils.



**Contrepoints**



Les paris sont ouverts sur la durée de survie du conseil scientifique sous sa forme actuelle, étant donné le sérieux désaveu qu'il vient de subir. Par Olivier Maurice.



COVID : JEAN CASTEX ANNONCE LES MESURES  
ALERTE INFO • Jean Castex doit détailler les mesures prises en l'attente des décisions venant de l'Assemblée nationale

**Ouverture Média - OM**



OM TV : " La CEDEAO dit que si nous ne répondons pas rapidement à leur requête, ils sont capables de faire un embargo total, au risque d'asphixier le Mali. Et nous donne un ultimatum d'une semaine à compter de la date d'hier mardi 15 septembre 2020 " Colonel-Major Ismaël Wagué, Porte parole du CNSP



**PINAL**

La Côte d'Ivoire désormais le pays le plus riche en Afrique de l'Ouest.



Les dernières statistiques récemment publiées par la Banque mondiale, classent la Côte d'Ivoire en tête avec un PIB par habitant qui s'établit à 2 286 dollars fin 2019, suivie du Nigeria (2 230 dollars) et du Ghana (2 202 dollars). En une décennie, le pays d'Alassane Ouattara a ainsi doublé son PIB par habitant qui était de moins de 1 000 \$ quand l'actuel président arrivait au pouvoir en 2011. C'est la 2e plus forte progression en terme de production de richesse en Afrique. Abidjan n'est devancé que par la Guinée-Equatoriale qui a connu la plus forte progression dans ce domaine à l'issue du boom pétrolier de ce petit pays très faiblement peuplé d'Afrique Centrale (moins d'un million d'habitants).

Les experts des institutions financières internationales notent que les performances économiques enregistrées par le régime Ouattara sont d'autant plus remarquables qu'elles ne résultent pas de l'exploitation d'un riche sous-sol, mais plutôt de politiques économiques intelligentes et de réformes structurelles bien pensées.

Dans les deux autres pays de la CEDEAO qui talonnent la Côte d'Ivoire dans ce classement (Nigeria et Ghana), la production de la richesse est plutôt le fruit de l'exploitation minière et pétrolière. En effet, premier producteur de l'or en Afrique (142,4 tonnes en 2019, contre seulement 32,5 tonnes pour la Côte d'Ivoire), le Ghana produit par ailleurs cinq fois plus de pétrole que le pays d'Alassane Ouattara (environ 200 000 barils par jour, contre moins de 40 000).

Les observateurs et experts des questions économiques notent que "avoir élu un expert de génie des questions économiques et financières a eu des effets bénéfiques indéniables sur la Côte d'Ivoire, si on en juge par la réalité des chiffres et les retombées palpables sur les populations".

Ce qui est vrai, est vrai !



**Bennchico Savadogo**

Si d'ici le 23 septembre, on n'a pas de nouvelles de Kati, alors je vous propose de passer au plan de ravitaillement



**FRANCE 24**

La Commission européenne veut "abolir" le règlement dit de "Dublin" confiant la responsabilité



d'une demande d'asile au pays de première entrée des migrants dans l'UE, a déclaré ce mercredi la cheffe de l'exécutif européen Ursula von der Leyen.



**YERI Bocoum**



#revuedepresse #CHEICK\_MODIBO\_SOUMANO

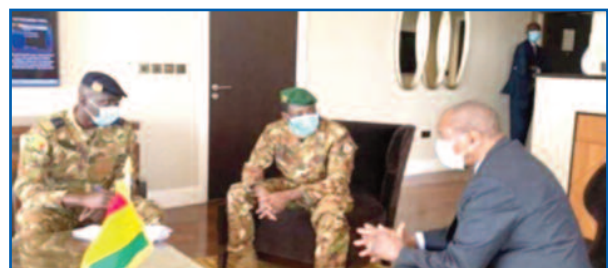
Le président de la Guinée Conakry, Alpha Condé a rencontré le Colonel Assimi Goïta président du CNSP.

Le chef de l'état guinéen, Alpha Condé a reçu ce mardi matin une délégation du CNSP conduite par son président, Colonel Assimi Goïta à Accra (Ghana) où se déroule un sommet extraordinaire des chefs d'Etat et de gouvernement de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'ouest (Cedeao) sur la situation au Mali.

Ils ont essentiellement discuté sur les questions de stabilité du Mali et un retour définitive d'une paix.

« J'ai reçu ce matin le colonel Assimi Goïta, président du CNSP. Nos discussions ont essentiellement porté sur la stabilité du Mali et le retour d'une paix définitive sur tout le territoire de ce pays frère. La Guinée est aux côtés du peuple malien. » a exprimé le président Condé dans un tweet.

Source: Malijet



#revuedepresse

#CHEICK\_MODIBO\_SOUMANO

Dr Choguel Kokalla Maiga : « On fait tout ce qui est possible pour que les incompréhensions qui se trouvent entre nous et le CNSP ne se transforment jamais en antagonisme »

Pour parler des trois jours de concertations nationales, voire leur lien avec le CNSP, les membres du M5-RFP ont animé, mardi 15 septembre au siège de la CMAS, un point de presse. C'était sous la présence de plusieurs leaders du mouvement. Occasion pour Choguel Kokalla Maiga, président du comité stratégique du M5 de rassurer le peuple et d'exprimer son souhait pour que les incompréhensions entre son mouvement et le CNSP nées sur les conclusions des concertations



ne se « transforment pas en antagonisme ».

Dans son intervention, le président du comité stratégique du M5-RFP a rappelé que le M5 a ainsi décidé de s'adresser aux Maliens pour dire son analyse et son appréciation sur la situation que vit le pays aujourd'hui. Dans la vie des peuples, explique Choguel Kokalla Maiga, dans celle des hommes et des Nations, il y a des moments où il faut dire ce qu'il faut dire. Il rappelle que le peuple malien a fait porter sa lutte héroïque (démission d'IBK) par le M5-RFP. Et de préciser que c'est à partir du 30 juin 2020 que la lutte contre le régime a commencé jusqu'à l'obtention de son départ le 18 août 2020.

« Depuis ce jour, le M5 s'est conduite comme une force tranquille et patriotique. Seule la patrie était le ciment qui nous a uni. Sauver le Mali de la décadence et de la disparition est la conviction chevillée dans le corps du M5-RFP », a rappelé le Docteur en télécommunication. Ce mardi 15 septembre, poursuit le président du MPR, on nous a dit qu'il y a une délégation du CNSP qui est partie négocier et discuter du sort du Mali à Accra, au Ghana, avec les chefs d'Etat de la CEDEAO sans associer le M5-RFP. Mais, ajoute Choguel, le combat que nous menons est un combat pour un idéal. Quand on se bat pour un idéal, clarifie-t-il, on ne s'arrête pas pour une contradiction.

Le président des séances du M5-RFP a exprimé sa volonté pour un consensus entre le CNSP et le M5-RFP. « On fait tout ce qui est possible pour que les incompréhensions, voire les contradictions qui se trouvent entre nous (M5-RFP) et le CNSP, les deux forces du changement et les deux frères jumeaux qui sont deux poumons du même corps ne se transforment jamais en antagonisme qui sera fatal pour notre peuple et pour sa lutte », a-t-il laissé entendre. Selon Choguel Kokalla Maiga, le départ d'IBK étant une étape achevée, ils se battraient pour le reste. « Nous avons fait tomber le régime IBK, mais ce qui reste est difficile. Parce qu'il s'agit de refonder le Mali, donner de l'espoir aux Maliens, bâtir un Mali nouveau sur des bases nouvelles en se fondant sur notre histoire, et en tirant les leçons de ce qui s'est passé ces dernières années. Nous voulons une démocratie qui repose sur des valeurs sociétales », a-t-il dit haut et fort.

Le M5 estime que la volonté d'accaparement et de confiscation du pouvoir au profit du CNSP ne saurait justifier les méthodes employées affaiblissant le processus de transition, lit-on dans la déclaration. Saisissant cette occasion, le M5 dit avoir aussi constaté avec regret l'opacité qui entourait le traitement des rapports des groupes, le refus de soumettre aux débats en plénière, voire le projet de la charte de cette transition lors des concertations. Or, mentionne-t-on dans la déclaration, au regard de l'importance de ce document, pour la réussite de la transition, « une approbation par acclamation sans débat préalable en plénière n'est pas acceptable ».

Par conséquent, les membres du M5 disent s'être démarqués du document final émanant des concertations nationales. Un document qui, pour eux, ne reflète pas les points de vue et les décisions du peuple malien. Pourtant, des séances de travail ont eu lieu entre le M5 et le CNSP. Lesquelles ont permis la préparation de ces journées de concertations. Et de préciser que ces efforts fournis de part et d'autre par le M5 doivent se poursuivre et ne devraient pas être vains. Malgré des incompréhensions, le mouvement montre sa disponibilité

à travailler avec le CNSP ce, pour le changement dans le pays. De façon solennelle, le M5 a aussi mis en garde les gens qui, avant aujourd'hui, s'étaient opposés au changement, voire ceux qui avaient demandé le rétablissement d'IBK suite à sa démission et qui, au cours des concertations, essayaient de faire des manipulations dans les coulisses. En clair, le mouvement contestataire promet de poursuivre son combat pour la systématisation de la lutte contre la corruption, l'impunité au Mali, voire pour la restauration et la refondation d'un Etat républicain, laïc et démocratique au Mali.

Mamadou Diarra

Le pays



## Touré Abdoul Karim



Les souvenirs douloureux et les angoisses de beaucoup de maliens se sont réveillés avec le décès de Moussa Traoré. Beaucoup ont ressenti la douleur de tout ce qu'ils ont pu entendre ou vivre. Certains à travers l'expérience de la tragédie que leurs parents, leurs proches, ou les proches de leurs proches ont enduré durant toutes ces années de précarité.

Cela est aisément compréhensible, parce que le peuple malien avait demandé justice des la chute de son régime. Justice qui a été politisée, par le fait que les justiciers qui sont venus après lui, étaient principalement une composition d'anciens collaborateurs ou fils d'anciens collaborateurs du même Moussa Traoré. L'essentiel de ses crimes ont été étouffés pour finalement passer par un procès politique, qui a donné comme résultat l'accord total de la grâce présidentielle.

Et comment dire de Modibo Kéita qui a été considéré comme le père du Mali indépendant et qui a croupi en prison durant huit années d'isolement et de tortures pour finalement être empoisonné et mourir sans un sous, ni pour sa famille, ni pour sa descendance.

Il faut reconnaître que la fissure sociale qui semble maintenir le Mali aujourd'hui dans le néant, ne date pas d'aujourd'hui. Une fissure légalisée pour donner droit à qui doit vivre ou mourir. À qui l'histoire rendra témoignage et qui, elle doit oublier.

Cette même fissure d'injustice sociale a perduré pour être comme par enchantement naturelle.



Des criminels, le Mali en a connu de toujours et toutes les époques. Criminel ne renvoie pas seulement à celui qui détient une arme pour tuer. D'autres formes de criminalité ont bien pu naître pour ruiner le Mali et détruire les maliens.

Tous les anciens présidents démocratiquement élus semble t il, sont vivants et vivent comme des pachas, malgré les sabotages et les responsabilités de la dislocation de ce pays, dont ils sont responsables.

Alpha O Konaré, malgré les calvaires et les programmes de destruction qu'il a infligées à tout le secteurs public et sa balkanisation pour le parachever dans un secteur privé, a fabriqué toutes sortes de mercenaires dans ce secteur, qui vivent tranquillement et sans inquiétude.

Amadou T Touré, qui a poussé la barre jusqu'à l'ouverture du champ pour une guerre qui a fini par couper le Mali, avec le lot d'une corruption institutionnalisée dans l'administration malienne, au point de sortir pour dire aux maliens qu'il n'accepterait pas de fermer aucun chef de famille et que chacun doit voir sa malédiction ou sa bénédiction à travers sa maman, est également libre de tout soucis judiciaires

Diancounda Traoré qui doit sa vie à la France pour autoriser les accords de défense imposés par la France sur le Mali et sa pénétration, est également devenu une personnalité de renommée avec tous les privilèges d'un homme de son rang.

Le dernier qui avait pris part à tous ces régimes précédents, a réussi à faire mieux. Après 8 ans de clientélisme et de vol organisé qui ont fait des milliardaires de dernière circonstance sans qualification, sans programme, a réussi mieux, jusqu'à préparer son échappatoire après tant de dégâts et d'engouement .

À qui s'en prendre ?

De la même façon que les souvenirs de douleur ont refait surface après la mort de Moussa Traoré, de la même manière chaque fois qu'un de ces anciens présidents mourra d'autres souvenirs douloureux referont surface. Et tout ceci est dû à cette culture d'injustice sociale et d'impunité sur lesquelles nous tentons toujours de vouloir bâtir une nation.

Si quelques-uns de ces individus, ont été capturés et tués devant la place publique, ceux qui viendront, sauront ce qu'il faut faire. Parce que même la prison ne rend pas justice à certains crimes. La seule réponse est la mort. Elle seule pourrait réveiller les vivants pour les pousser à sortir de leurs bêtises.

Allez y demander le voleur qui fuit pour se rendre au commissariat le plus proche pour échapper au lynchage public.

Ce sont les plus gros voyous qui sont honorés au Mali. Ce sont eux qui ne soucient guère des conséquences de leurs actes, parce qu'ils savent qu'il n'y a aucune justice sociale. C'est également pour cela que des individus deviennent riches du jour au lendemain et se pavent partout, construisent des maisons partout, circulent dans une collection de voitures chères sans se soucier, parce qu'ils ne s'inquiètent jamais.

Touré Abdoul Karim



### Kaou Abdramane Diallo



Humour noir, avec

Hier et aujourd'hui , je me régale en parcourant les longs décryptages savants de nos chers experts à propos de la réussite ou non du périple de nos amis du CNSP au Ghana et j'avoue que je me suis beaucoup régalé des arguments et contre-arguments des uns et des autres

Pour faire court , elle m'inspire une boutade que je lance à mon cher blanchisseur du quartier et par ailleurs joueur invétéré du PMU-MALI A chaque fois que je lui demande , "So do n'a wa" (tes chevaux ont-ils gagné?)?

Invariablement, sa réponse est Oui , MAIS "numéro kelen dron de tun ba jèn"( J'aurais gagné si ce numéro était rentré )

Et moi de lui rétorquer TOUJOURS " Aiwa o numéro kelen yi daïii, ode y'a bè yé wo

Pour revenir à la visite au Ghana, une seule question?

Les sanctions ont-elles été levées ?

La réponse à cette simple question pèse plus que toutes les belles tirades !

#0 fana kana digi mogo la daïii





## RFI Afrique



Une attaque dans le sud de la Libye a été menée par l'Armée nationale libyenne (ANL) contre une cellule de l'État islamique. Le porte-parole de l'ANL a annoncé ce mercredi 16 septembre la mort du nouveau chef de l'organisation État islamique en Libye, connu sous le nom d'Abou Abdallah al-Libye.



## Fahad Ag Almahmoud

Je viens d'entendre sur l'ortm que plus de 47 milliards ont été investis par le PURD au Nord. Il est temps de faire un audit du PURD.



## Toni Lokadi



DROIT INTERNATIONAL :

Questions et Réponses

### A. SOURCES DU DROIT INTERNATIONAL

#### 1. QUELLE EST L'ORIGINE DU DROIT INTERNATIONAL ?

Le point de départ de la réponse à cette question se trouve à l'Article 38-1 du Statut de la Cour internationale de Justice (CIJ) qui énonce les trois sources principales et les sources auxiliaires du droit international :

Statut de la Cour internationale de Justice, Article 38-1:

- a) les conventions internationales, soit générales, soit spéciales, établissant des règles expressément reconnues par les États en litige ;
- b) la coutume internationale comme preuve d'une pratique générale

acceptée comme étant le droit ;

- c) les principes généraux de droit reconnus par les nations civilisées;
- d) [...] les décisions judiciaires et la doctrine des publicistes les plus qualifiés des différentes nations, comme moyen auxiliaire de détermination des règles de droit.

L'Article 38 n'établit pas de hiérarchie entre les sources principales du droit international. Mais, dans la pratique, il semble qu'un tribunal international estimerait qu'une disposition de traité donnée prime sur une règle contradictoire du droit international coutumier à moins qu'il ne s'agisse d'une norme impérative du droit international général ou jus cogens.

Une norme impérative du droit international général ou jus cogens est une norme acceptée et reconnue par la communauté internationale des États dans son ensemble en tant que norme à laquelle aucune dérogation n'est permise et qui ne peut être modifiée que par une nouvelle norme du droit international général ayant le même caractère.

Un traité sera nul et non avenue si, au moment de sa conclusion, il se trouve en conflit avec une norme du jus cogens. Même si un traité était valide au moment de sa conclusion, il devient nul et non avenue s'il est en conflit avec une norme du jus cogens qui est apparue à une date ultérieure.

Un exemple de norme impérative du droit international général ou jus cogens est la prohibition absolue de la torture. Ainsi, si un traité conclu dans le contexte de la lutte antiterroriste allait à l'encontre de cette prohibition et permettait la torture, ce traité serait nul et non avenue et ne pourrait être invoqué en tant que source du droit international

### B. QUELS SONT LES ÉLÉMENTS CLEFS DU DROIT DES TRAITÉS ?

#### 2. QU'EST-CE QU'UN TRAITÉ ?

Le terme "traité" dans le contexte international est utilisé pour décrire de manière générale les accords internationaux juridiquement contraignants. Un traité peut être bilatéral ou multilatéral et consiste en un accord entre États ou entre États et/ou organisations internationales.

Ces accords peuvent porter l'appellation de conventions, pactes, chartes, protocoles, etc., mais ces dénominations n'ont aucune signification juridique. Un traité est en général un accord écrit mais n'a pas à l'être nécessairement pour être valable et exécutoire en vertu

du droit international. Les instruments universels sont tous des traités.

En général, on présume qu'un accord entre des États ou des organisations internationales est un traité. Toutefois, les accords qui sont régis par le droit national et non le droit international ne sont pas des traités.

On peut citer comme exemple d'accord qui ne serait pas considéré comme un traité un contrat entre États portant sur la vente de terrains pour construire une ambassade ou en vue de la fourniture de matériel militaire, qui serait régi par les réglementations nationales applicables à la propriété ou au commerce.

Les traités multilatéraux tels que les instruments internationaux pour



combattre le terrorisme sont rédigés dans le cadre de conférences diplomatiques où les États participants sont représentés par des délégations comprenant des conseillers juridiques qui négocient les textes sur la base de projets de propositions établis à l'avance par les États ou les organisations internationales.

Le droit international des traités a été codifié par la Convention de Vienne sur le droit des traités de 1969. La Convention de Vienne sur le droit des traités entre États et organisations internationales ou entre organisations internationales de 1986 développe le corpus existant

de normes applicables aux accords internationaux.

### 3. COMMENT FONCTIONNE UN TRAITÉ ?

“Tout traité en vigueur lie les parties et doit être exécuté par elles de bonne foi.” C'est là un principe fondamental du droit international, également connu sous le nom de *pacta sunt servanda*.

Les États ne peuvent pas invoquer le droit national pour se soustraire à cette obligation. Un traité doit être interprété de bonne foi “suivant le sens ordinaire à attribuer aux termes du traité dans leur contexte et à la lumière de son objet et de son but”.

Les travaux préparatoires du traité et les circonstances dans lesquelles il a été conclu peuvent faciliter l'interprétation des traités dans les cas où le sens est ambigu ou obscur ou conduit à un résultat qui est manifestement absurde ou déraisonnable.

### 4. COMMENT LES ÉTATS CONSENTENT-ILS À ÊTRE LIÉS PAR DES TRAITÉS ?

Les traités prennent pleinement effet à partir du moment où ils entrent en vigueur. Les traités bilatéraux entrent en vigueur lorsque les deux États indiquent qu'ils acceptent d'être liés par le traité à compter d'une date donnée. Les traités multilatéraux contiennent en général une disposition prévoyant leur entrée en vigueur lorsqu'un nombre minimal précisé d'États ont consenti à être liés par eux.

Un État devient partie à un traité lorsqu'il consent à être lié par le traité. Ce consentement “peut être exprimé par la signature, l'échange d'instruments constituant un traité, la ratification, l'acceptation, l'approbation ou l'adhésion, ou par tout autre moyen convenu”.

En général, ces modalités sont précisées dans le traité. Le plus souvent, le consentement à être lié par un traité s'exprime par la signature et/ou la ratification.

Dans les traités pour lesquels la ratification est nécessaire, celle-ci constituera en général la seconde partie du processus. L'État commence par signer le traité, ce qui constitue un moyen d'authentifier le texte.

Cela implique quelques obligations minimales de la part de l'État mais la signature ne signifie pas nécessairement que l'État ratifiera ensuite le traité. C'est souvent par le biais du dépôt d'un instrument de ratification après consultation et approbation des autorités nationales, en général le pouvoir législatif, que le traité est ratifié.

### 5. QUAND EST-CE QU'UN TRAITÉ DEVIENT CONTRAIGNANT À L'ÉGARD D'UN ÉTAT ?

Seule la ratification rend les dispositions du traité contraignantes à l'égard des États. Le processus en deux étapes permet donc aux États

d'engager les autorités nationales dans l'approbation des accords qu'ils contractent au niveau international.

### 6. COMMENT EST-CE QU'UN ÉTAT PEUT ADHÉRER À UN TRAITÉ QUI N'EST PLUS OUVERT À LA SIGNATURE ?

Si un traité n'est plus ouvert à la signature, les États ne peuvent y adhérer. L'adhésion a les mêmes conséquences juridiques que la ratification.

Un État “dépose” un instrument de ratification auprès du dépositaire qui a été désigné par les États ayant participé à la négociation, soit dans le traité lui-même, soit de toute autre manière. Le dépositaire peut être un ou plusieurs États, une organisation internationale, telle que l'Organisation des Nations Unies, ou le principal fonctionnaire administratif d'une telle organisation, tel que le Secrétaire général de l'ONU.

Le dépositaire est tenu d'agir impartialement dans l'accomplissement de ses fonctions, lesquelles incluent :

- Assurer la garde du texte original du traité ;
- Établir des copies certifiées et des versions en d'autres langues et les communiquer aux parties ;
- Recevoir les signatures et recevoir et garder les instruments, notifications et communications relatifs au traité ;
- Informer les États des actes, notifications et communications relatifs au traité et informer les États de la date à laquelle a été atteint le nombre de signatures ou d'instruments de ratification, etc., requis pour l'entrée en vigueur.

### 7. UN ÉTAT DOIT-IL CONSENTIR À ÊTRE LIÉ PAR L'ENSEMBLE DU TRAITÉ ?

Il arrive que des États adhèrent au traité avec des réserves. L'expression “réserve” s'entend d'une déclaration unilatérale, quel que soit son libellé ou sa désignation, faite par un État quand il signe, ratifie, accepte ou approuve un traité ou y adhère, par laquelle il vise à exclure ou à modifier l'effet juridique de certaines dispositions du traité dans leur application à cet État”.

Exemple : Convention internationale pour la répression des attentats terroristes à l'explosif de 1997

Réserve: Conformément à l'article 20 (par. 2) de la Convention internationale pour la répression des attentats terroristes à l'explosif, le pays X ne se considère pas lié par les dispositions

### 8. QUE SE PASSE-T-IL SI DEUX TRAITÉS CONCERNANT LE MÊME SUJET SONT EN CONFLIT ?

Lorsque deux traités portant sur le même sujet sont en conflit, on considère en général que le traité le plus récent signé par les mêmes parties remplace le traité antérieur. C'est le principe dit de *lex posterior priori derogat*. Dans les cas où une loi d'application générale et une loi s'appliquant à une circonstance précise sont en conflit, c'est la loi la plus spécialisée qui sera considérée applicable.

C'est ce que l'on appelle le principe de la spécialité ou *lex specialis derogat legi generali*. La raison en est que la loi plus spécialisée indique la manière dont les États entendent que la loi s'applique dans telle ou telle situation.

### 9. À QUEL MOMENT UN TRAITÉ CESSE-T-IL DE S'APPLIQUER ?

Un traité est invalide s'il constitue une infraction du jus cogens.

La violation du droit interne n'entraîne pas nécessairement l'invalidité du traité à moins que la "violation n'ait été manifeste et ne concerne une règle du [...] droit interne d'importance fondamentale".

Un traité ne prend pas automatiquement fin et son application n'est pas automatiquement suspendue du simple fait qu'il y a changement de gouvernement dans un État partie ou que les parties ont rompu les relations diplomatiques ou consulaires.

L'extinction d'un traité, le retrait d'une partie ou la suspension de l'application du traité sont toutefois possibles conformément aux modalités énoncées dans le traité ou avec le consentement de tous les États parties.

Une violation substantielle d'un traité est un motif valable pour y mettre fin ou suspendre son application. En ce qui concerne les traités à caractère humanitaire ou les traités modernes relatifs aux droits de l'homme, cependant, une violation substantielle par une partie ne justifiera pas la suspension du traité.

L'impossibilité d'exécuter un traité et un changement fondamental des circonstances dans des contextes spécifiques peuvent justifier d'y mettre fin, de le suspendre ou de s'en retirer.

Cependant, cela ne s'appliquera pas aux traités établissant une frontière territoriale. De plus, un changement fondamental des circonstances ne pourra être invoqué comme motif d'extinction ou de retrait d'un traité si le changement fondamental résulte d'une violation, par la partie qui l'invoque, soit d'une obligation du traité, soit de toute autre obligation internationale à l'égard de toute autre partie au traité. Les effets de la guerre ou des conflits armés sur les traités sont expressément exclus de la Convention de Vienne sur le droit des traités. Dans la pratique, toutefois, en temps de guerre, l'extinction d'un traité ou la suspension de son application sont fréquentes.

Ce n'est pas le cas des traités relatifs au droit de la guerre, au droit humanitaire et de nombreux traités relatifs aux droits de l'homme qui continuent de s'appliquer même en temps de guerre.



## Kassim Traoré



#DIANY #COM: Si les colonels de Kati ne se ressaissent pas. Ils risquent de tout perdre.

#DIANY #COM: La trahison est dans les gènes de certains maliens. Ils ont l'art de présenter leur intérêt personnel comme celui du Mali. Bienvenue à la mini campagne médiatique pour devenir Président de la transition. Il ne faut surtout pas oublier notre Maliba, si vous venez PR

## JournalduMali



#Mali #Crise #CNSP #CEDEAO "Nous avons dit clairement à la CEDEAO que nous sommes au service du peuple. Dans la mesure où la majorité a parlé d'une transition militaire, nous avons suggéré qu'on puisse aller dans ce sens. La CEDEAO a refusé." Col-major Ismael Wague.



Abonnez vous à votre journal numérique

# Malikilé

pour recevoir les dernières informations



## Détention de Boubou Cissé et Moussa Timbiné : Vraiment une question de sécurité ?



Arrêtés suite à la mutinerie du 18 août 2020 qui a conduit au départ de l'ancien président de la République, Ibrahim Boubacar Keïta, et son régime, l'ancien Premier ministre, Dr. Boubou Cissé, et l'ancien président de l'Assemblée nationale, Moussa Timbiné, sont toujours en détention et cela en violation certaine de toutes les procédures judiciaires. La seule raison que le Comité Nationale pour le Salut du Peuple (CNSP) évoque est que ces personnes sont détenues pour leur propre sécurité. Faut-il les croire sur parole ?

**P**our l'heure, aucune information officielle ne fait cas de la présentation de ces deux personnalités à un juge, ni de leur état de santé. Seulement, le CNSP fait croire qu'elles sont maintenues dans des lieux sûrs pour leur propre sécurité. Ce qui est certain, c'est que des Maliens commencent à s'interroger sur les raisons de la détention de ces deux chefs d'Institutions de la République. « Boubou Cissé et Moussa Timbiné sont-ils devenus les seuls otages au titre d'un régime défunt ? Sont-ils arrêtés ? Détenus ? Retenus ? Ont-ils été présentés à un Procureur ou à un Juge ? Quelles sont les autres personnes arrêtées, détenues ou retenues à ce jour ? », s'interroge Me Mamadou Ismaël Konaté, ancien ministre, au cours du week-end dernier sur sa page twitter.

Joint par téléphone, le Lieutenant Massa Doumbia de la cellule de communication du CNSP nous confie : « Boubou et Timbiné sont juste détenus pour leur sécurité. Ils sont en lieux sûrs. Vous connaissez bien les Bamakois, si on libère Boubou et Timbiné tout de suite, ils vont les agresser. Ils ne sont pas là pour d'autres raisons, nous allons les libérer très bientôt, car nous, nous n'avons pas le droit de les retenir pour autre chose. »

Alors, à quand ce "bientôt libérés" ? Tout ce que l'on sait, c'est que Timbiné et Boubou sont sous une protection qu'ils n'ont jamais demandée. La question que l'on doit se poser est : "S'agit-il vraiment de leur propre sécurité ? Il est donc temps que les organisations de défense de droit de l'homme prennent le dossier à bras-le-corps afin que ces deux personnalités soient traitées dans le respect strict des droits de l'homme et que le dossier suive les procédures normales.

Amadou Kodio

## Gestion de la transition au Mali : Nomination d'un président et un PM civils avant la levée des sanctions (CEDEAO)



A l'issue du mini-sommet de la CEDEAO sur la crise malienne tenue ce 15 septembre à Accra, le CNSP a tenté de convaincre les chefs d'Etat de la sous-région de se plier à la charte de la transition, issue des concertations nationales. Alors que la CEDEAO n'a pas levé les sanctions, la junte non plus n'est pas sortie bredouille du sommet.

**D**epuis le 18 août que la junte militaire a renversé le régime d'Ibrahim Boubacar Keita, c'est la première fois que les militaires qui sont aux affaires au Mali ont été invités à un sommet de la CEDEAO à Accra, ce 15 septembre 2020. La délégation malienne conduite par le chef du CNSP, le colonel Assimi Goïta, n'a pas pu obtenir la levée des sanctions qui étouffent l'économie malienne.

Les chefs d'Etat de la sous-région sont restés droits dans leurs bottes. Pas de levée de sanctions avant la nomination « d'un président et d'un premier ministre civils » pour diriger la transition de 18 mois, assortis des concertations nationales tenues à Bamako la semaine dernière. La gestion de la transition par un militaire n'a pas été actée par la communauté Ouest africaine qui a regretté le non-respect du délai du 15 septembre fixé par la CEDEAO pour un retour à pouvoir civil. Cependant les dirigeants Ouest africains auraient accepté que le poste de vice-président revienne à un militaire.

Cette position n'est pas acceptée par une partie du M5 RFP dans son communiqué du 12 septembre qui porte uniquement la signature de Choguel Kokala Maïga. Le document stipule que « le M5-RFP dénonce également les rajouts à la Charte qui n'ont jamais été soumis à débats notamment les prérogatives du Vice-président de la transition », écrit Choguel Maïga.

A l'issue du sommet d'Accra, le colonel Assimi Goïta rendra compte à Bamako et une décision qui cadre avec les recommandations de la CEDEAO sera probablement prise dans les prochains jours pour la levée des sanctions. Le médiateur désigné pour la crise malienne Goodluck Jonathan est attendu à Bamako dans les prochains jours

Mohamed Salaha

## Baisse record des contaminations : Corona tourne le dos au Sénégal ?



Les autorités en charge de la santé sont-elles en phase de gagner le combat contre le nouveau coronavirus ? En tout cas les chiffres rendus publics, hier, par le ministère de la Santé et de l'Action sociale confirment à suffisance que la Covid-19 est en train de reculer considérablement au Sénégal.

En effet, à la date d'hier, notre pays a enregistré une baisse record. Ce, depuis le 2 mars, date à laquelle le virus a franchi nos frontières. Hier, en effet, sur les 727 tests réalisés par l'Institut Pasteur de Dakar (Ipd) et l'Institut de Recherche en santé, de surveillance épidémiologique et de formations (Iressef), seulement 15 cas sont revenus positifs. Soit un taux de positivité de 3,05 %. Sur ce tableau du jour, il n'y a que 9 nouvelles contaminations qui ont été recensées sur toute l'étendue du territoire national, contrairement à quelques mois en arrière où en une seule journée, le Sénégal dénombrait plus de 170 personnes testées positives à la Covid-19. Sur la lutte contre la transmission communautaire, il est heureux de constater aussi que la bataille semble être bien gagnée par le ministre de la Santé et de l'Action sociale, Abdoulaye Diouf Sarr et son équipe. Car, les chiffres ont baissé aussi à ce niveau avec 5 cas issus de la transmission communautaire détectés. Dakar qui faisait la pluie et le sale temps n'a enregistré aucune nouvelle contamination. Et de l'autre côté sur le nombre de guérisons, le bulletin du jour renseigne que 129 malades ont été testés négatifs et déclarés guéris. Mais, il faut noter que malgré ce bilan positif, dans les services de réanimation, des malades continuent toujours de lutter avec la maladie. Car 31 d'entre eux y sont internés à la date du 16 septembre 2020. Et il faut déplorer aussi qu'après quelques jours d'accalmie, un autre patient a succombé à la maladie dans les structures sanitaires, portant ainsi le nombre total de décès à 299.

## Ségou / Crise à la COMATEX-SA : Le ras-le-bol des travailleurs



L'usine COMATEX-SA à Ségou est en arrêt d'activité depuis le mois de juin dernier. Cette entreprise qui emploie à nos jours 1300 personnes est aujourd'hui confrontée à une crise sans précédent. Ce qui fait monter la colère de ses travailleurs qui l'ont manifesté hier mardi 15 septembre à travers une marche pacifique allant de la place de l'indépendance de Ségou au gouvernorat.

Fermée au mois de juin dernier pour cause de coronavirus, la COMATEX-SA n'a toujours pas rouvert ses portes. Selon le comité syndical de l'UNTM de la COMATEX-SA, les responsables de l'usine mettent en avant un problème financier dû au covid-19 pour couvrir leur mauvaise gestion. « Depuis l'arrivée de la nouvelle équipe, la COMATEX-SA n'a jamais présenté un bilan financier », a indiqué le secrétaire général du comité syndical de l'UNTM de la COMATEX-SA, M. Abdoulaye Diakité. Selon lui, la COMATEX-SA est très mal gérée par les Chinois. Il appelle à cet effet les autorités à mettre fin au contrat avec les Chinois et à confier la gestion de l'usine aux Maliens. Si l'usine employait 1600 personnes autrefois, elle compte de nos jours 1300 employés qui se trouvent au chômage depuis bientôt 5 mois avec un arriéré de salaire. Au cours de cette manifestation, les travailleurs ont exprimé leur ras-le-bol avant de réclamer la reprise des travaux et le payement de leurs salaires du mois d'août dernier. Partie de la place de l'indépendance de Ségou, cette marche a pris fin au gouvernorat.

**Boubacar Kanouté, correspondant de nos confrères du Figaro du Mali à Ségou.**



## Sambou Sissoko : « Changer juste la façade pour que rien ne change en profondeur ! »

En se mettant derrière les chefs d'État de la CEDEAO, le Colonel Assimi Goïta et ses hommes ont choisi la mauvaise place pour permettre au Mali d'avancer vers une véritable rupture systémique. La révolte populaire du 5 Juin ne réclamait pas seulement le départ d'IBK mais elle voulait un démantèlement du SYSTÈME de prédation qui a détruit l'avenir de plusieurs générations de Maliens. L'agenda de la CEDEAO est celle de la France et de ses alliés. Cet agenda se résume à la révision de la constitution du 25 février 92 afin d'adapter son contenu à l'application de l'APR d'Alger. Or, unanimement les Maliens rejettent en bloc cet accord qui est à l'origine du chaos actuel que vit notre pays au Nord et au Centre. L'enfantement se fait dans la douleur. Si nous voulons un nouveau Mali, "Mali Koura", nous devons accepter de payer le prix qui va avec. Le CNSP pouvait entrer dans l'histoire s'il s'était engagé dans la voie de redonner au peuple malien sa fierté légendaire en diversifiant nos partenariats à l'international. Après le sommet de Sochi en Russie, le Mali ne devrait plus prendre ses ordres uniquement auprès de la France et de ses marionnettes de la CEDEAO. En guise de rappel, c'est avec seulement 13 cadres supérieurs que le président Modibo Keita a rompu d'avec la France après notre accession à la souveraineté internationale quand il a jugé que ce pays n'avait d'au-



tres visées que ses propres intérêts. En huit ans de Gestion (1960 - 1968), ils ont jeté les bases d'un véritable projet de développement du Mali avec leurs soutiens russes et chinois. À défaut de réactiver nos liens traditionnels avec ses deux puissances membres permanents du conseil de sécurité de l'ONU nous pouvons envisager de nous tourner vers Israël qui est l'un des alliés stratégiques du Rwanda de Paul Kagamé. Si nous ratons cette occasion de nous affranchir de la tutelle française il nous faudra attendre encore 25 à 30 ans. Sommes-nous prêts à supporter ce fardeau ?

## Campagne de sensibilisation et de communication de proximité pour la lutte contre la pandémie COVID-19 : Étape de la ville de Ségou

Ce mercredi 16 septembre 2020, le Ministère de la Communication en collaboration avec d'autres départements ministériels poursuit la causerie débat avec les légitimités traditionnelles, les leaders religieux, les syndicats des transporteurs et les syndicats des commerçants de la ville de Ségou, en présence des autorités administratives et communales.

Elle est organisée dans le cadre de la campagne d'information et de sensibilisation du gouvernement de la république du Mali sur la pandémie COVID-19. Elle intervient en une phase où la vigilance doit être accrue en cette période de baisse du taux de cas positifs.





# Assurés et Prescripteurs, Attention à la fraude !



La CANAM rappelle à tous que toute fraude commise pour accéder aux prestations est punie par les dispositions de la loi N°09-015 du 26 Juin 2009.

La CANAM sait compter sur la compréhension de tous



# Produits de consommation : Les stocks peuvent couvrir plusieurs mois, selon la Direction nationale du commerce et de la consommation

Les sanctions de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) font planer le risque de pénurie de certaines marchandises importées. Mais la Direction nationale du commerce et de la consommation (DGCC) rassure sur le niveau de nos réserves.

Un mois après la démission du président de la République, Ibrahim Boubacar Keïta, suite à l'intervention de l'Armée, le Mali reste sous embargo de la (CEDEAO). La tenue, les 10, 11 et 12 septembre, de la concertation nationale sur la transition n'a pas fait fléchir les chefs d'Etat de l'organisation ouest-africaine. Ces assises ont même étalé au grand jour les divergences de vue entre le Comité national pour le salut du peuple (CNSP) et une partie du Mouvement du 5juin-Rassemblement des forces patriotiques (M5-RFP) qui a rejeté la Charte de la transition. Ces désaccords assumés semblent être mis à profit par certains pour tenter de créer la panique au sein de la population, prédisant ainsi une rupture très prochaine des stocks en denrées de tout genre. Les Maliens doivent-ils craindre ce scénario professé par les individus aux intentions inavouées ? La disponibilité en denrées peut-elle couvrir les besoins essentiels avant la levée des sanctions ? Existe-t-il des alternatives crédibles d'approvisionnement en cas de prorogation ou d'alourdissement du blocus ? Cet embargo arrive au mauvais moment pour le Mali. Très vaste pays sans débouché sur la mer, le Mali vit depuis 2012 une crise sécuritaire, sociale et politique qui affecte, année après année, ses efforts de développement. La croissance de son Produit intérieur brut (PIB) a régressé de plus de 6% à un peu moins de 5% (2019) sur la même période. Ce taux est, selon le dernier rapport des services du Fonds monétaire international (FMI), estimé à 0,9% cette année, contre une projection initiale de 5%. Cette chute drastique est consécutive aux



effets de la crise sanitaire. S'il faut y ajouter les effets néfastes de l'embargo, l'économie malienne tomberait en récession. Comme ce fut le cas après le coup d'Etat de 2012. Cette régression économique est à nouveau

envisageable eu égard au volume des échanges entre le Mali et les autres pays membres de l'organisation sous régionale. Ceux-ci comptent pour environ 17% de nos recettes d'exportation dont 6.1% sur le Burkina

Faso, 4,9% vers la Côte d'Ivoire, 4,7% en direction du Sénégal et 0,91% vers la Guinée. En direction de ces pays, le Mali exporte principalement le bétail, les noix de karité, les denrées agricoles (pomme de terre, mangue, etc.).

En revanche, notre pays dépend en grande partie d'eux en matière d'importations. Le Sénégal vient en tête avec 21% du volume des produits importés dans la zone. Il est suivi par la Côte d'Ivoire avec 9,7%. Nos achats de biens dans les pays membres de la CEDEAO avoisinent 40% du total de nos importations. A titre illustratif, le Mali a, en 2018, importé pour 472 milliards de Fcfa auprès du Sénégal et 377 milliards de Fcfa auprès de la Côte d'Ivoire. La moyenne quotidienne est de 2,3 milliards de Fcfa de produits importés auprès de ces deux pays : 1,3 milliard de Fcfa en faveur du Sénégal et 1 milliard de Fcfa pour la Côte d'Ivoire.

**SOUVERAINETE ECONOMIQUE** – “Les hydrocarbures constituent l'essentiel de nos produits d'importation (24%), suivis des machines (8,4%), des véhicules (6,9%), des équipements électroniques (6,6%)”, précise l'analyste Abdoul Karim Coulibaly. Selon lui, ces produits transitent ou sont revendus pour la plupart par ces pays. «C'est par exemple, ajoute le spécialiste, le cas des hydrocarbures dont le Mali s'approvisionne à travers le Sénégal. Bien que n'étant pas producteur de pétrole, le Sénégal arrive à exporter le pétrole en direction du Mali, bénéficiant ainsi dans les termes de l'échange». Il ajoute que d'autres produits tels que le poisson, la banane plantain, le ciment, le bois, sont directement produits par nos voisins de la CEDEAO.

Une restriction sur les échanges n'est pas alors sans conséquence pour l'économie et sur la population maliennes. «Un embargo sera très ressenti par la population malienne, car il nous priverait de 40% de nos produits d'importation», analyse M. Coulibaly. Pour l'expert, ce ressenti se manifesterait par un accroissement du prix des denrées et des produits manufacturés à cause de leur rareté sur le marché et une baisse des recettes de nos opérateurs économiques. Ces derniers verraient leurs biens stockés au niveau des différents ports. « Cela peut avoir des contraintes de coûts de stockage, et même affecter certaines denrées périssables », déplore-t-il.

Ces chiffres illustrent à suffisance que le Mali

est loin de pouvoir se passer de ses voisins de la CEDEAO. L'économiste Étienne Fakaba Sissoko, lui, rappelle, à juste titre, notre dépendance économique. «Savez-vous qu'aujourd'hui, l'ensemble du patrimoine (argent, liquidité) du Mali est dans un compte unique à la BCEAO ? Avec l'embargo de la CEDEAO, on n'y a plus accès. Aujourd'hui, nous fonctionnons sans caisse régulièrement alimentée, donc exclusivement avec les nouvelles entrées de recettes et la liquidité existante au Trésor», a-t-il écrit dans un récent post.

Toutefois, le directeur général du commerce, de la consommation et de la concurrence, Boukadary Doumbia, intervenant sur une radio, invite les consommateurs à la sérénité. « Dans le cadre de la lutte contre la Covid-19, le ministère en charge du Commerce, à travers la DGCC, avait pris des mesures pour faciliter l'importation des denrées de première nécessité », rappelle M. Doumbia. «Toutes les provisions n'ont pas été utilisées. A ce jour, les stocks que nous avons dans les magasins peuvent couvrir plusieurs mois. Et n'y a pas de raison d'augmenter les prix, comme le font certains commerçants en cas de crise», rassure le DGCC.

Menaçant de sanction les contrevenants, il précise que son service a décidé de ne plus donner d'autorisations pour l'exportation des produits de base maliens dans les pays de la CEDEAO. Cela jusqu'à la levée de l'embargo. Rappelons aussi que les produits alimentaires, pharmaceutiques, les hydrocarbures, sont exclus des sanctions de la CEDEAO.

**ALTERNATIVES** – Afin de renforcer notre capacité de résilience, Boukadary Doumbia propose de tout mettre en œuvre pour trouver une autre porte d'entrée pour nos produits, à partir par exemple du Maroc, de l'Algérie, de la Tunisie et de la Mauritanie. Le directeur général du commerce, de la consommation, de la concurrence invite, également, le ministère de l'Economie et des Finances à échanger avec les banques afin qu'elles assurent les transactions des commerçants destinées à l'achat des produits de première nécessité.

Comme autres solutions à envisager, Abdoul Karim Coulibaly, pour sa part, propose d'accroître la production locale de denrées importées dont dépendent les populations maliennes. Surtout les produits agricoles, en

encourageant et en supportant une production locale dans différents domaines. Pour ce faire, le pays pourrait recourir à la solidarité des Maliens de l'extérieur. Qui, selon les statistiques de la Banque mondiale, envoient un peu plus d'un milliard de dollars par an (environ 550 milliards de Fcfa). « Ces fonds pourraient, par exemple, être utilisés pour compenser les pertes de recettes d'exportation et soutenir les producteurs locaux, les entrepreneurs et la mise en place d'unités de production et de transformation », argumente l'analyste.

Aussi, le Mali devrait-il trouver d'autres destinations à son bétail et envisager l'exportation de la viande plutôt que du bétail sur pied. A cet effet, propose Abdoul Karim Coulibaly, « notre pays pourrait songer à marchander la viande vers les pays de l'Afrique centrale ». « S'offrant ainsi une vraie opportunité de maximiser les revenus dans ce secteur », estime-t-il. De même, insiste-t-il, le Mali pourrait plaider auprès du Sénégal pour une levée de l'embargo. Le pays du président Macky Sall, qui ne cesse de plaider pour un allègement de ces sanctions, sera très affecté par cet isolement avec le risque de perdre 24% de ses recettes d'exportation. En témoigne la revue encore à la baisse, la semaine dernière, de ses prévisions de croissance qui sont désormais estimées à moins de 1%.

En attendant, Abdoul Karim Coulibaly demande de se rabattre sur le port de Nouakchott «pour nous approvisionner en produits pour lesquelles nous n'avons pas encore la capacité de production locale (avec une vision future de les produire)». La solution pourrait, selon lui, « passer également par la réduction de nos importations au strict nécessaire et du train de vie de la nation toute entière ».

A ce propos, le banquier malien, Cheickna Bounajim Cissé, estime que le port de Nouadhibou (Ndlr, situé à 470 km de Nouakchott à la frontière avec le Maroc sur l'Océan Atlantique) n'est pas en mesure de constituer une alternative crédible pour le Mali. Pour la raison simple qu'il n'est pas en eau profonde, donc incapable d'accueillir les navires de gros tonnage. « L'actuel port est dominé à 80% des opérations de pêche et 20% d'activités commerciales », conclut l'économiste.

**CMT/MD**



# Les casques bleus : Entre protection et danger pour les libertés fondamentales

**L**es Casques bleus sont les militaires prêtés par certains États membres à l'Organisation des Nations Unies (ONU) et qui constituent la force de maintien de la paix de cette organisation, celle-ci ne disposant pas de sa propre force armée. Au 31 janvier 2016, le personnel en uniforme de l'ONU se compose de 89 406 soldats et 13 261 policiers. Malgré le fait qu'il arrive que des Casques bleus portent atteinte à des libertés fondamentales (I), la détermination d'éventuelles sanctions relatives à ces atteintes reste néanmoins compliquée (II).

## I. LA PARADOXALE VIOLATION DE LIBERTÉS FONDAMENTALES PAR DES CASQUES BLEUS

Bien que cette force armée ait été initialement instituée et développée dans une optique d'obtention ou de sauvegarde de la paix dans certaines zones du globe considérées comme risquées du point de vue de la protection des libertés fondamentales (A), il arrive qu'elle soit elle-même à l'origine du danger pour ces mêmes libertés (B).

### A. LES CASQUES BLEUS EN PRINCIPE CHARGÉS DE PROTÉGER LES LIBERTÉS FONDAMENTALES

Fondée en 1948 dans le but de superviser l'application de l'Accord d'armistice entre Israël et les États arabes d'alors à la suite de l'autorisation du déploiement d'observateurs militaires au Moyen-Orient par le Conseil de sécurité de l'ONU, la Force de maintien de la paix est chargée de diverses missions. Les principales d'entre elles sont le maintien de la paix, la prévention des conflits et la médiation, le rétablissement de la paix, l'imposition de la paix et la consolidation de la paix. Bien que ces missions ne fassent pas explicitement référence aux libertés fondamentales, leur lien avec la protection de ces libertés est établi par le constat qu'elles répondent aux exigences de la Charte des Nations Unies, en l'occurrence de celles énoncées par le Préam-



bule de cette même charte. Par exemple, ce texte énonce que les peuples des Nations Unies sont résolus à proclamer leur « foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité de droits des hommes et des femmes, ainsi que des nations, grandes et petites ».

### B. CERTAINS CASQUES BLEUS TOUTEFOIS RESPONSABLES D'ACTES ATTENTAIRES AUX LIBERTÉS FONDAMENTALES

Depuis 2008, plus de six cent cas de violences sexuelles commises par des membres du personnel civil ou militaire de l'ONU à l'encontre de requérants issus des populations locales ont été recensés par les Nations Unies dans de nombreux pays hôtes, de la République Démocratique du Congo (RDC) au Burkina Faso en passant par Haïti et le Mali. L'exemple ayant le plus frappé l'actualité récente en ce sens est celui de la République Centrafricaine, où les cas d'abus sexuels ou d'exploitation sexuelle par des Casques bleus

se sont multipliés.

Le début de l'année 2016 recensait déjà au 28 mars vingt-cinq accusations de cet ordre recueillies par les Nations Unies dans cet État. L'affaire doit en outre son importante médiatisation en France au fait qu'elle concerne, entre autres, des soldats français envoyés en République Centrafricaine dans le cadre de l'opération Sangaris.

## II. LA DIFFICILE APPLICABILITÉ DE SANCTIONS JURIDIQUES AUX CASQUES BLEUS

Les Casques bleus bénéficient d'un régime de protection particulier (A) qui peut amener à s'interroger sur l'opportunité d'éventuelles créations institutionnelles (B).

### A. UNE DIFFICULTÉ RÉSULTANT DU STATUT DES CASQUES BLEUS

D'après l'article 39 de la Charte des Nations Unies, c'est au Conseil de sécurité de l'ONU qu'il revient de constater « l'existence d'une menace contre la paix, d'une rupture de la paix ou d'un acte d'agression », et par la suite d'émettre des recommandations dans le but de maintenir ou rétablir la paix.

L'article 14 de cette même charte dispose quant à lui que l'Assemblée générale de l'ONU peut également émettre des recommandations relatives au maintien de la paix sous réserve que la situation visée n'ait pas été préalablement traitée par le Conseil de sécu-

rité.

Néanmoins, bien que ces opérations soient à l'initiative des organes de l'ONU, les militaires composant la force de maintien de la paix sont prêtés par les États membres de l'ONU. C'est par conséquent devant les juridictions nationales de leurs États respectifs qu'ils sont en principe tenus de répondre de leurs actes.

L'ONU ne peut intervenir dans les affaires qui relèvent essentiellement de la compétence d'un État, conformément à l'alinéa 7 de l'article 2 de la Charte des Nations Unies. Elle ne dispose en elle-même que de la possibilité de mener des investigations sur les éventuelles exactions commises par des Casques bleus, et de rapatrier ces derniers en leur interdisant de participer à d'autres opérations de maintien de la paix dans l'hypothèse où ces actes s'avèrent confirmés.

### B. VERS LA CRÉATION D'INSTITUTIONS SPÉCIFIQUES ?

L'idée de la mise en place d'institutions spécifiques relatives aux membres du personnel de l'ONU envoyés à l'étranger, notamment de la création d'un tribunal spécial, s'est considérablement développée avec les récents cas d'exactions commises par des Casques bleus en République Centrafricaine.

Ainsi, dès le mois d'octobre 2015, l'organisme ONU Femmes a présenté à la presse un rapport d'experts commandé par l'ONU et ayant pour principal auteur Radhika Coomaraswamy, une ancienne représentante spéciale de l'ONU dont

le domaine d'expertise concerne les violences pouvant être infligées à l'encontre des femmes et des enfants lors de conflits armés.

Ce rapport a pour objet la création d'un tribunal spécial permettant de juger les Casques bleus ayant commis des violences sexuelles. Néanmoins, les rapporteurs de ce projet ont eux-mêmes expliqué que sa concrétisation semble d'emblée compromise. Ceci est notamment dû au procédé de création d'un tribunal spécial, ce dernier ne pouvant voir le jour sans l'aval du Conseil de sécurité de l'ONU.

De ce fait, bien que l'hypothèse de la création d'un tribunal spécial relatif aux exactions des Casques bleus ne soit pas en principe irrémédiablement exclue, l'observation de la pratique permet de constater que les exigences requises sont rarement réunies.

On peut mentionner en ce sens l'exemple de l'échec du Conseil de sécurité à créer un tribunal spécial qui aurait eu pour rôle de poursuivre les responsables du crash du vol MH17 en Ukraine au cours de l'année 2014 en raison de l'exercice du droit de veto par la Fédération de Russie, l'un des cinq membres permanents du Conseil de sécurité.

Ainsi, l'éventuelle instauration d'un tribunal spécial dépend finalement de la volonté des États membres à œuvrer de concert dans le but de sa mise en place et, de manière corollaire, d'une justice plus efficace en ce qui concerne les abus commis par des Casques bleus.





## Mali : Ce qui a fragilisé la junte au sommet d'Accra avec la CEDEAO

Ce mardi 15 septembre, la junte militaire a participé à son premier sommet de la Cédéao à Accra, un mini-sommet extraordinaire sur la crise malienne. Le numéro un de la junte, le Colonel Amissi Goïta avait rendez-vous avec les présidents de l'organisation, au dernier jour de l'ultimatum qu'ils lui avaient fixé. Il devait les convaincre de lever les sanctions économiques qui pèsent sur le Mali depuis le coup d'État du 18 août. Et demander à l'organisation régionale d'accompagner la transition politique malienne. Un plan qui prévoit entre autre une transition de 18 mois soit six mois de plus que ce que recommande la Cédéao. Mais l'organisation régionale maintient pour le moment le cap, et les sanctions, et exige toujours une direction civile à la transition.



Quand son véhicule s'immobilise devant le perron de Peduassi Lodge, lieu du sommet, on constate qu'il n'y a pas de drapeau malien vissé sur le capot de sa voiture. Le chef des putschistes porte un treillis, l'uniforme des forces spéciales maliennes qu'il a dirigées. Sur les marches qui le mènent au président ghanéen, il se montre quelque peu hésitant. L'hôte du sommet lui lance : « Bienvenu, est-ce que tout se passe bien ? » Les photographes le mitraillent. Tous les visages derrière lui sont juvéniles. Les commentaires entendus en parlent. Le programme lui avait réservé 40 minutes pour présenter la charte de la transition. Le Colonel Goïta a préféré un discours très formel à un exposé, rapporte une confidence. Il y avait des morceaux sur la justification du coup d'État et le soutien du peuple malien à la junte. Pas de réponse précise à l'ultimatum de

la Cédéao. Et quand le mini-sommet lui redemande des civils à la tête de la transition avant la levée des sanctions, il ne cède pas dans la salle. Il demande le temps de la consultation.

### Position fragilisée par la charte de transition

En se rendant à Accra, le document que la délégation de la junte avait en poche a fragilisé en fait sa position. Ce texte est la charte de la transition issue des concertations nationales. Présenté comme le résultat de « discussions populaires », il propose à la tête de la transition, notamment un président civil ou militaire, un vice-président qui a visiblement plus de pouvoir que le président, et un premier ministre. Mais plus important, c'est la junte qui va former le comité devant désigner le président.

La Cédéao a refusé de valider ce document, en exigeant un président et un Premier ministre civils. Ici, si par exemple l'URD, important parti politique du M5, le mouvement de contestation qui a contribué à la chute du Président IBK, prend acte de la charte de la transition, les autres membres du M5 rejettent le document qui ne correspond pas, disent-ils, à la volonté populaire exprimée.

La junte est donc sur ce point contesté de l'extérieur, et également en partie de l'intérieur. Si elle veut convaincre, elle doit travailler sur au moins deux fronts. Et revoir aussi pourquoi pas sa copie, afin d'obtenir la levée totale des sanctions.

### Pas de vice-présidence militaire aussi puissante que le président

Que doit faire la junte maintenant ? Pour l'hôte de ce sommet, le président ghanéen Nana Akufo-Addo, « une fois que les structures de la transition seront mises en place, le président, le Premier ministre, le gouvernement, il va de soi que le conseil national de salut du peuple [CNSP] sera dissous de fait. Puisque ce sera la transition qui sera déjà mise en place ».

La Cédéao laisse-t-elle ainsi la vice-présidence à la junte ? « Pour nous, répond le président ghanéen, la vice-présidence n'a pas été vraiment une question de fond qui a été débattue. Mais nous estimons que si effectivement, au niveau du CNSP, la vice-présidence devrait être occupée par eux, ils pourraient l'occuper mais uniquement pour des questions de défense et de sécurité. Deuxièmement, ce vice-président ne pourra pas remplacer le président en cas de vacance. Ça c'est clair et net à notre niveau. »

Avec l'institution sous-régionale, le dialogue n'est pas rompu. À Accra, le nouvel homme fort du Mali a vu trois chefs d'État en marge du sommet, ceux du Ghana, de Guinée et du Burkina Faso. On le voit à la fin, poser avec les autres pour la photo de famille. Il n'a pas accordé d'interview à la presse.

Celui qui est apparu comme un chef timide et réservé est reparti à Bamako. Un autre rendez-vous sera encore nécessaire. L'envoyé spécial de la Cédéao, Goodluck Jonathan, est à nouveau attendu à Bamako.

Source : RFI

## Réouverture des classes : Les élèves sont exposés à la covid-19 !



**L**e 17 mars dernier, le gouvernement avait opté pour la fermeture des écoles sur toute l'étendue du territoire national, avec pour motif de minimiser les risques de contamination à la Covid-19. Le 2 juin, il autorisait les élèves des classes d'examen de reprendre les cours, tout en promettant que des mesures de prévention contre la covid-19 seront prises et effectives à tous les niveaux. La même promesse qui avait été faite en perspective de la reprise des cours pour tous les ordres d'enseignements pour ce mois de septembre. Mais dans la pratique, rien n'est fait pour protéger nos enfants!

Cette réouverture des classes intervient après la signature, le 11 août dernier, d'un procès-verbal ayant sanctionné les négociations entre le Comité National pour le Salut du Peuple (CNSP) et les sept syndicats de l'Education signataires du 15 octobre 2016. Cet accord entre les deux parties a abouti à un projet d'ordonnance relatif à la modification de la loi n° 2018-007 du 16 janvier 2018 portant statut du personnel enseignant des enseignements se-

condaire, fondamental et de l'éducation préscolaire et spéciale et ainsi que du projet d'arrêté interministériel relatif à la transposition du personnel concerné.

Si les cours se déroulent normalement, les mesures de prévention contre la Covid-19 ne sont pas du tout respectées. Pourtant, il avait été dit, en plus du respect de la distanciation physique, que les élèves et les enseignants allaient être fournis en masques offerts par l'Etat et que les kits d'hygiène des mains allaient être disposés au niveau de tous les écoles. Mais depuis la reprise des cours, des milliers d'élèves sont exposés à la pandémie de la covid-19 dans notre pays.

Pour rappel, l'ancien ministre en charge de l'Education à l'époque avait déclaré : « Suite à la réunion du Conseil de défense, du vendredi 08 mai, et tenant compte de la progression de la pandémie du Covid-19, ainsi que des impératives éducatives, nous avons l'honneur et le plaisir d'informer les parents d'élève, les enseignants, les élèves et étudiants, l'ensemble des acteurs et partenaires sociaux de l'école,

toute la communauté éducative des écoles publiques, privées, confessionnelles, y compris les medersas, que les cours pour les classes d'examen du fondamental, du secondaire (général et technique), de l'enseignement technique et professionnel, ainsi que des IFM, reprendront le mardi 02 juin 2020 sur toute l'étendue du territoire national ».

Pour ce faire, avait-il rassuré, le gouvernement prendra toutes les dispositions idoines pour assurer le respect des mesures barrières contre la pandémie de la Covid-19 aussi bien dans les salles de classe que dans tous les lieux de regroupement des élèves et des enseignants (dispositifs de lavage des mains, le port du masque et le respect de la distanciation sociale). Si pour les classes d'examen des élèves avaient bénéficié de masques au départ, avec le temps, il n'en fut plus rien encore! Pire encore, depuis la reprise des cours pour tous les ordres d'enseignements, les enfants sont admis en classe sans masque, la mesure de distanciation n'est pas respectée, et n'y a pas de dispositifs de lavage de mains au niveau de 90% des écoles publiques. Dans ces établissements publics, tout se passe comme si la menace de la covid-19 n'existait plus dans notre pays. Gérer le problème des enseignants est une chose, protéger les enfants maliens contre la covid-19 en est une autre qui semble peu dire à nos autorités scolaires.

En lieu et place des mesures de protection pour les enfants, celles-ci se précipitent plutôt pour fixer les nouvelles dates des examens de fin d'année scolaire 2019-2020 des enseignements fondamental, normal, secondaire général, technique et professionnel. Ainsi l'examen des épreuves écrites du Diplôme d'études fondamentales (DEF 2020) se tiendra du 12 au 14 octobre 2020. Le Baccalauréat aura lieu du 19 au 22 octobre 2020. Pour les examens des Instituts de formation des maîtres (IFM), ce sera du 19 au 23 octobre 2020. Le Certificat d'aptitude professionnelle (CAP) se tiendra du 26 au 29 octobre 2020. Le Brevet de techniciens (BT) se tiendra du 9 au 12 novembre 2020...

Pourvu que des candidats ne se retrouvent à l'hôpital d'ici là pour cause de covid-19, car la maladie est loin d'être éradiquée dans notre pays, et le spectacle servi dans nos écoles publiques n'augure rien de bon !

■ Yama DIALLO



## Entretien routier : Des tapages pour zéro résultat

Depuis un certain temps, les réseaux sociaux sont inondés d'images et commentaires sur l'AGEROUTE vantant des travaux d'entretien qui serait en cours sur certaines artères de la capitale. Rien que du saupoudrage, et ce ne sont pas les usagers de ces routes qui diront le contraire ! En effet, depuis plus de deux semaines, de soi-disant travaux de réparation de certaines routes en piteux états sont lancés, mais en réalité rien ne bouge.

En commune VI, les voies des 30 mètres à Niamakoro est coupée en plusieurs endroits, avec des déviations aussi dangereuses que suicidaires, car il s'agit pour les usagers d'une voie de se frayer un chemin sur l'autre, avec toutes les acrobaties qui vont avec. Depuis des semaines, ils ont posé des barrages et procédé à des terrassements, mais à chaque fois que l'on passe ou repasse, on ne constate aucune évolution pratique dans les travaux. Et le fait de pousser les usagers à se frayer un chemin sur l'autre sens provoque souvent des accidents. Et pour cause, si les usagers qui ont l'habitude d'emprunter les 30 mètres savent ce qui s'y passe au niveau des déviations for-

cées, il y a que d'autres, qui roulent pour la première fois sur cette voie ou qui ne l'ont pas emprunté depuis un certain temps, se trouvent piégés dans cet engrenage, et bonjour les dégâts.

Dans la même veine, et à voir la façon dont des images sont balancées sur les réseaux sociaux, on a comme l'impression que les agents de l'AGEROUTE sont actifs sur tous les tronçons complètement déchiquetés, ce qui est loin d'être vrai. En effet, en faisant un tour en Commune VI, on se rend compte très vite qu'il n'y a quasiment plus de route praticable. La voie qui traverse Faladié-Séma, communément appelée la rue du Gouverneur, autrefois une merveille, ne représente plus rien encore qu'un tas d'immondices, impossible d'y rouler convenablement ! A ce jour, pas une seule trace d'entretien visible, contrairement à ce que l'AGEROUTE tente de faire croire à l'opinion.

Ces constats sont pareils pour d'autres communes et dans divers quartiers. Qu'est-ce qui fait donc courir autant les responsables de cette agence, au point de s'inventer des mensonges ? A quoi sert un entretien routier si le

rythme n'y est pas ? Serait-on en face d'une opération de charme à l'AGEROUTE, ce d'autant que, foi de certains rapports de vérification du BVG, la structure a la réputation d'être un antre de la corruption ?

En effet, selon le rapport d'une vérification financière des dépenses exécutées sur le Fonds d'Entretien Routier par l'Agence d'Exécution des Travaux d'Entretien Routier (AGEROUTE) au titre des exercices 2016, 2017, 2018 et 2019 (1er octobre), des irrégularités financières d'un montant de 895 512 029 FCFA sont constatées par le Bureau du Vérificateur Général. Et cela, à cause du non-respect des procédures de passation des marchés, des avantages indus accordés, des impôts et taxes non retenus et de la prise en charge de dépenses inéligibles. La mission de vérification du Bureau du Vérificateur Général a en effet constaté que le Directeur Général de l'AGEROUTE n'a pas toujours respecté la procédure de mise en concurrence, et cela en violation du point 3.4.2.2.3 du manuel de procédures particulières suivies de passation de marchés, relatif à la présélection et post qualification, qui a pour objectif de réduire le nombre de soumissionnaires aux seules entreprises présentant la capacité et la compétence requises.

Ceci explique-t-il cela ?

■ Yama DIALLO



# UN GROUPE BANCAIRE PROCHE DE VOUS !

## Filiales



**BDU - BF**  
BURKINA FASO



**BDU - CI**  
CÔTE D'IVOIRE



**BDM FRANCE**  
FRANCE



**BDU**  
BANCO DA UNIÃO  
GUINÉE BISSAU

Siège social : Avenue Modibo Kéita / BP 94 Bamako Mali

Tél. : (+223) 20 22 20 50 / 20 22 53 36 - Fax. : (+223) 20 22 50 85/20 22 42 50

[www.bdm-sa.com](http://www.bdm-sa.com)



**BDM SA**

VOS AMBITIONS N'ONT PAS DE LIMITE



## Culture : L'institut français du Mali rouvre ses portes ce vendredi

L'établissement annonce une programmation alléchante avec plusieurs activités culturelles, notamment une exposition sur la danse des «Korédugaw» et une pièce de théâtre

Après quelques mois d'arrêt des activités artistiques et culturelles du fait de la pandémie du coronavirus, l'Institut français du Mali (IFM) rouvre ses portes, vendredi prochain, avec une nouvelle programmation culturelle (riche et variée). L'information a été donnée lors d'une conférence de presse, organisée dans le patio de l'établissement. La conférence était animée par Patrick Giraud, directeur de l'IFM, Mme Nadège Chouat, conseillère de coopération et d'action culturelle, Jean Louis Sagot-Duvaux, metteur en scène.

La particularité de la rentrée culturelle 2020 est la programmation des artistes nationaux. Elle se justifie, selon les conférenciers, par la propagation de la Covid-19 qui a suffisamment perturbé les activités artistiques et culturelles en Afrique et dans le monde. «Nous étions impatients de vous retrouver», a dit Patrick Giraud, visiblement content de renouer le

contact avec les artistes. Ces mois de fermeture nous ont permis d'achever les travaux du centre de langues, du patio mais aussi de sécurisation des lieux.

La réouverture est programmée pour vendredi prochain avec au menu plusieurs activités artistiques et culturelles. Il y aura une porte ouverte, toute la journée, pour permettre aux usagers de découvrir l'architecture du centre de langues doté d'équipements de dernière génération, puis une exposition du plasticien, Ibrahim Kébé, sur la danse des «Korédugaw», une communauté de bouffons. Une pièce théâtrale de Kalach Story de Kali Sidibé et Jean Louis Sagot-Duvaux, clôturera la soirée.

Mme Nadège Chouat a exprimé sa satisfaction de venir servir au Mali, une semaine après sa prise de service. Le projet Africa 2020 est une initiative du président français, Emmanuel Macron, qui commence à Paris en décembre prochain. Le projet est conçu autour des grands

défis du 21<sup>e</sup> siècle. Il présente les points de vue de la société civile du continent africain et de sa diaspora.

Les conférenciers ont aussi annoncé que deux événements artistiques seront présentés en France dans le cadre d'Africa 2020, en complicité avec la Friche de la Belle de mai, les Bains publics à Marseille et le théâtre de l'Arlequin dans l'Essonne. Les derniers mois de 2020 et l'année 2021 offriront l'occasion de retrouver les événements sélectionnés par Africa 2020 en France. Patrick Giraud a expliqué que dans les prochaines semaines, il y aura des concerts animés par des artistes maliens comme Kankou Kouyaté, Néba Solo, Cheick Siriman Sissoko, Songhoy Blues et l'humoriste «ATT Junior».

Pour le directeur de l'Institut, la crise sanitaire a permis de réaliser un projet de partenariat avec cinq médias pour combler le vide pendant la fermeture. Cette collaboration a permis de redynamiser les productions d'émissions, les rencontres littéraires, les diffusions de films et d'organiser des débats sur la toile, entre autres. Un des temps forts a été le témoignage de plusieurs artistes. Ceux-ci ont explicité leurs projets mais aussi témoigné leur reconnaissance à l'IFM pour son soutien constant dans la promotion des acteurs culturels.

Amadou SOW



## Campagne électorale : Quel lien avec la sécurité routière ?



**N**ous sommes à la veille de la campagne électorale pour la présidentielle. C'est assurément l'un des rendez-vous les plus importants de notre vie nationale qu'il nous sera donné de vivre dans les jours et semaines à venir. Un tel événement est toujours synonyme d'intense mobilisation de citoyens qui, le temps prescrit pour la joute avant les urnes, se muent en militants fervents, déterminés à soutenir vaillamment leur candidat.

Le pays tout entier vibre aux sons et rythmes des manifestations diverses et variées qui ont lieu partout. Les villes semblent même se repeupler, tellement on rencontre un flot incessant de personnes, un monde bigarré et enthousiaste, plongé dans une dynamique de va-et-vient incessants dans les différentes rues et places de nos villes.

A priori, on pourrait se demander ce qui garantit la sécurité de tous ces mouvements. En d'autres termes, quel intérêt accorde-t-on réellement à la sécurité routière pour la gestion d'une telle somme de déplacements ? Drôle de question, à première vue. On la jugerait d'emblée incongrue. En effet, que peut représenter la sécurité routière dans le déroulé

d'un tel événement ? Un rendez-vous électoral aussi majeur que peut l'être une présidentielle ?

Ces questions sont celles que se poseront certainement, bon nombre de citoyens qui sont davantage attirés par le divertissement, voire la théâtralité des événements qui meublent la campagne, que par les conditions préalables et essentielles à sa parfaite réalisation. Ils s'attachent plus à ce qui émerveille ou subjugué, comme le rythme et l'ambiance des manifestations ; les meetings et les carnivals. Le reste leur paraît moins important. Ils n'en font guère cas et ne s'en soucient aucunement.

Et pourtant, rendons-nous à l'évidence : la sécurité routière a bien sa place dans la réussite souhaitée de cette campagne électorale. Ce sujet doit faire l'objet d'une grande préoccupation pour tous les candidats en lice. D'autant que ceux qui les soutiennent et roulent pour eux se retrouvent en grand nombre parmi les détenteurs d'automobiles et de motocyclettes.

Dans les états-majors des partis concernés et les QG de campagne, il serait très opportun d'y prêter attention. Ne jamais oublier que

seuls les vivants et les biens portants peuvent voter. Un militant ou sympathisant tué ou blessé sur la route, pendant la campagne est un bulletin en moins dans l'urne. Un cas de figure que nous ne saurions envisager, même un seul instant, d'autant qu'il s'agit de l'avenir immédiat de jeunes guinéens, nos compatriotes, qui représentent notre avenir à tous. Nonobstant les différences numériques pouvant exister entre les uns et les autres, en termes d'engins roulants potentiels, mobilisables pendant la campagne, il faut dire qu'il y aura circulation intense dans le camp de chaque candidat. Chacun sera à même d'enrôler le cortège de son choix. Le seul dénominateur commun qu'ils auront tous en partage sera de limiter ou éviter les accidents de tous ces militants en mouvement, par le biais de la sensibilisation. La trame du discours à tenir devra porter sur le respect du code de la route et des règles générales de la circulation, mais aussi l'obéissance stricte aux signaux ou injonctions des agents de la police ou de la gendarmerie, selon les zones. Dans la chronologie des comportements négatifs à proscrire, on leur enjoindra d'éviter l'excès de vitesse, la surcharge et l'insécurité de passagers, la violation des sens de circulation et les démonstrations acrobatiques à risque sur la chaussée. En somme, il s'agira de les éloigner de tout ce qui porte préjudice à leur sécurité et à celle des autres. Les inviter à garder la discipline dans les convois et cortèges ; s'abstenir de tout comportement à même de troubler l'ordre public. En somme, leur inculquer des attitudes et valeurs qui font le bon citoyen dont le pays a besoin.

Tout cela, mené avec la pédagogie qui sied, il y a fort à parier que les risques d'accident pendant la campagne seront amenés, surtout chez les motocyclistes, jeunes en plus.

Et si, concomitamment, les candidats projettent de mieux former et équiper les services de sécurité routière (police et gendarmerie), d'améliorer l'état du réseau routier et du parc automobile national, alors, le pari d'une meilleure sécurité routière chez nous sera en voie d'être gagné.

Souhaitons au futur heureux élu à la charge suprême de notre pays, qu'il intègre cet important volet dans son programme de société et le réalise de toute urgence. Ce sera tant mieux pour nous !



# Présidentielle en Côte d'Ivoire : L'opposition tire à boulets rouges sur le Conseil constitutionnel

L'instance a validé seulement quatre des 44 dossiers de candidature à l'élection, écartant de nombreux opposants à Ouattara, dont Laurent Gbagbo et Guillaume Soro.

L'opposition ivoirienne ne décollait pas, mardi 15 septembre, contre le Conseil constitutionnel, qui a validé la candidature controversée du chef de l'Etat, Alassane Ouattara, à la présidentielle d'octobre et rejeté celles de ses rivaux, l'ancien président Laurent Gbagbo et l'ex-chef rebelle et ancien premier ministre Guillaume Soro. Dans une décision annoncée lundi soir, le Conseil constitutionnel a validé seulement quatre des 44 dossiers de candidature à la présidentielle du 31 octobre, écartant de nombreux opposants.

Elu en 2010, réélu en 2015, M. Ouattara avait annoncé en mars sa décision de renoncer à briguer un troisième mandat. Avant de changer d'avis en août, après le décès soudain de son dauphin désigné, le premier ministre Amadou Gon Coulibaly. L'annonce de cette candidature avait provoqué des affrontements, notamment communautaires, qui avaient fait une quinzaine de morts en août.

Des échauffourées ont eu lieu mardi dans plusieurs localités, notamment à Bonoua (sud-est), ville de l'ex-première dame Simone Gbagbo, ou dans l'ouest à Guiglo, Bangolo, Faccobly et Duékoué. La crainte de violences meurtrières à l'approche du scrutin du 31 octobre est forte, dix ans après la crise née de la présidentielle de 2010, qui avait fait 3 000 morts après le refus du président Gbagbo de reconnaître sa défaite électorale face à Ouattara. Les autorités ivoiriennes ont prorogé mardi « jusqu'au 30 septembre la mesure de suspension des marches et sit-in sur toute l'étendue du territoire ».

Lundi, le Conseil a estimé qu'avec la nouvelle Constitution de 2016, le pays était entré dans une nouvelle République et donc que le compteur des mandats était remis à zéro, même si

le nouveau texte, comme le précédent, limite à deux le nombre de mandats présidentiels.

« Une décision inique, juridiquement boiteuse » Un ancien premier ministre de Laurent Gbagbo, Pascal Affi N'Guessan, dont la candidature a été validée, a condamné l'exclusion de son ancien mentor comme la « manifestation la plus aboutie du caractère tyrannique du régime ». « Le Conseil constitutionnel a raté l'occasion historique de marquer son indépendance : en acceptant la candidature du président sortant, manifestement inéligible, en refusant celles du président Laurent Gbagbo et de Guillaume Soro, privés de leurs droits civiques pour de purs motifs d'opportunité politique », a-t-il dénoncé dans un communiqué.

Acquitté en première instance de crimes contre l'humanité par la Cour pénale internationale (CPI), M. Gbagbo attend en Belgique un éventuel procès en appel. Ses partisans avaient déposé sa candidature, mais lui-même ne s'était jamais exprimé sur le sujet. Sa candidature a été invalidée en raison d'une condamnation en janvier 2018 à vingt ans de prison par la justice ivoirienne dans le cadre de la crise de 2010-2011.

Guillaume Soro, dont la candidature a été jugée irrecevable en raison d'une condamnation par la justice ivoirienne à vingt ans de prison pour « recel de détournement de deniers publics », avait réagi dès lundi soir sur Twitter et Facebook. « C'est une décision inique, politiquement motivée, juridiquement boiteuse et qui s'inscrit dans une logique d'anéantissement de la démocratie », a affirmé cet ancien allié de Ouattara, qu'il a aidé à accéder au pouvoir en 2010, avant de se brouiller avec lui en 2018. Dénonçant « le parjure de M. Ouattara », Guillaume Soro, qui vit en exil, a annoncé engager « une étape nouvelle de notre combat pour la démocratie » : « Elle sera âpre mais nous la gagnerons », a-t-il promis, annonçant qu'il s'exprimerait davantage jeudi.



Il a été conforté dans sa position par la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP), qui a « ordonné à l'Etat » de « lever immédiatement tous les obstacles empêchant M. Soro d'être élu, notamment lors de la présidentielle d'octobre 2020 », selon le texte de l'ordonnance publié sur son site Internet La Côte d'Ivoire a toutefois largement pris ses distances avec cette juridiction basée à Arusha (Tanzanie), lui retirant en avril « sa déclaration de compétence », et se désintéresse depuis de ses décisions. L'Etat ivoirien, qui a accusé la cour de prendre des décisions « politiques », a même ignoré complètement la procédure.

« Cette forfaiture ne passera pas » Mardi, le Parti démocratique de Côte d'Ivoire (PDCI), de l'ancien président Henri Konan Bédié, dont la candidature a été validée et qui s'annonce comme le principal adversaire de M. Ouattara, a déclaré qu'il ne participera pas aux élections des bureaux des commissions électorales locales. Cela ne devrait pas influencer le processus électoral, mais l'opposition, qui reproche à la Commission électorale indépendante (CEI) d'être inféodée au pouvoir, laisse planer ainsi le doute sur un boycott. L'opposition n'entend pas baisser les bras, dit-elle.

Recalé, Mamadou Koulibaly, ancien président de l'Assemblée nationale, a indiqué sur Twitter : « Les putschs civils sont toujours longs. Après la violation de la Constitution [...], nous avons le Conseil constitutionnel qui s'immole par le droit pour Ouattara. Mais cela n'entame point notre détermination. » L'ex-ministre des affaires étrangères Marcel Amon-Tanoh, recalé lui aussi, a promis de « poursuivre avec détermination le combat ». « Cette forfaiture ne passera pas et nous nous battons jusqu'au bout », a affirmé de son côté l'ancien ministre Abdallah Albert Mabri Toikeusse, confiant « craindre le pire » quant aux violences, dix ans après la crise post-électorale.

Le Monde avec AFP

# Côte d'Ivoire : La FIF presse la FIFA de laisser le processus électoral reprendre

**La Fédération ivoirienne de football (FIF) a pressé la Fédération internationale (FIFA) de lever la suspension de son processus électoral, afin que celui-ci reprenne vite. Dans un courrier daté du 14 septembre, la FIF souligne le retard pris à cause de la décision de la FIFA qui empêche d'élire le nouveau patron du foot ivoirien.**

**A**u sein de la Fédération ivoirienne de football (FIF), on commence sérieusement à s'impatienter, à en juger par un courrier adressé à la Fédération internationale de football (FIFA) daté du 14 septembre 2020. Depuis le 27 août, le processus électoral devant conduire à la désignation d'un nouveau président de la FIF est en effet suspendu par la FIFA. Le 1er septembre dernier, celle-ci a en outre décidé de mener rapidement des auditions au sein de la FIF afin d'avoir une vue d'ensemble d'un processus qui fait polémique depuis plusieurs semaines et qui a notamment

conduit à la non-validation de la candidature de l'ex-superstar Didier Drogba.

**« Ce blocage pénalise fortement tout le football ivoirien »**

Or, selon la FIF, « à ce jour 14 septembre, les dites auditions n'ont pas encore débuté et le processus électoral demeure donc malheureusement toujours suspendu ». Le directeur exécutif de la Fédération ivoirienne, Sam Etiassé, écrit que « la FIFA suggère la levée de la suspension décidée par la FIFA afin que le proces-

sus électoral se poursuive ». Il assure en effet « que ce blocage pénalise fortement tout le football ivoirien », l'absence de nouveau président empêchant de faire avancer différents dossiers.

Un problème que Sam Etiassé expose au micro de notre correspondant, Emmanuel Koffi : « Le souci, c'est que nous avons d'abord la reprise du Championnat national 2020-2021 et que le 17 octobre nous avons la Supercoupe Houphouët-Boigny qui lance la nouvelle saison. Ensuite, en-dehors de la reprise du Championnat, nous avons la préparation des matches de qualifications pour la CAN 2021 et pour la Coupe du monde 2022. Et, après ça, il y a aussi des contraintes qui sont liées au calendrier politique en Côte d'Ivoire. Le 31 octobre 2020, c'est la date de l'élection présidentielle et le Comité exécutif de la FIF voulait faire en sorte que les deux contraintes ne puissent pas se superposer. »

L'élection du successeur de Sidy Diallo à la FIF était prévue le 5 septembre dernier. Mais elle a été repoussée sine die suite à l'intervention de la FIFA et à un recours déposé par un des quatre candidats.







## Bélier (21 mars - 19 avril)

Une idée géniale pourrait vous parvenir pendant la nuit. Vous la soumettez à votre environnement de travail qui l'accueillera avec enthousiasme. Cette intervention de votre part vous vaudra d'être remarqué par vos supérieurs. Un appel ou un e-mail d'un éventuel acheteur pour votre bien immobilier pourrait vous parvenir. Ne tardez pas, il faut battre le fer pendant qu'il est encore chaud. Vous réussirez à décider cette personne à acheter.



## Taureau (20 avril - 19 mai)

Vous allez lorgner sur un poste de responsabilités. Ce dernier sera convoité par de nombreuses personnes. Fidèle à vous-même, vous serez prêt à leur griller la politesse pour l'obtenir. C'est pourquoi vous déposerez votre candidature aujourd'hui.

À cause d'un zodiaque excessivement volatile, votre signe va connaître de grosses turbulences financières. En conséquence, vous pourrez faire une croix sur vos projets d'épargne ce mois-ci... Vos rapports avec l'argent seront empreints de colère.



## Gémeaux (20 mai - 21 juin)

Le dicton Un tient vaudra mieux que deux tu l'auras conditionnera votre décision. Sur le fond, vous aurez peut-être raison, mais dans une perspective d'avancement professionnel, votre refus de changement pourrait freiner sérieusement votre évolution.

On essaiera de vous vendre quelque chose, mais comme cela sentira l'arnaque à plein nez, vous ne mordrez pas à l'hameçon. Par ailleurs, vous examinerez attentivement tous les tenants et les aboutissants avant de vous engager dans une affaire financière.



## Cancer (21 juin - 21 juillet)

Les relations avec les supérieurs hiérarchiques ne sont pas spécialement bonnes. Vous remarquez des dysfonctionnements et des difficultés entre les collègues. De l'éparpillement dans les tâches et un manque de personnel peut réduire la productivité.

Comptez sur des soldes ou des bonnes affaires pour garder la stabilité dans votre vie financière. Il est conseillé de ne pas trop dépenser pour garder de la trésorerie. Des paiements restent importants et empiètent sur le budget consacré aux loisirs.



## Lion (22 juillet - 23 août)

Votre astre, le Soleil, placé en Cancer, nourrira votre imagination et votre créativité. Grâce à cela, vous serez en mesure de trouver les solutions adéquates pour chaque problème qui vous sera proposé. Cela vous permettra de progresser dans vos objectifs.

Une idée vous viendra à l'esprit aujourd'hui. Celle-ci aura trait à un placement financier ou une façon de gagner de l'argent à laquelle vous n'aviez pas encore pensé. N'hésitez pas à la mettre en oeuvre, c'est une idée porteuse.



## Vierge (23 août - 23 septembre)

Dans votre travail, vous serez professionnel et extrêmement courtois. Pas la moindre grogne ou le plus petit signe d'énervement. Votre calme sera trompeur. D'ici quelques jours, vous allez donner votre préavis ! Vous avez tout simplement trouvé mieux.

Pour séduire une personne, vous vous mettez tout d'un coup à mener la vie de château. Berline de luxe allemande, beaux vêtements, etc. En fait, tout ne sera que de la location ! Seul le prestige comptera à vos yeux, et le fait d'en mettre plein la vue !



## Balance (23 septembre - 22 octobre)

Vous vous montrerez très impatient et cela rejaillira sur vos activités. Vous ne supporterez pas que vos interlocuteurs tardent à vous répondre. Certes, il faudra que les choses progressent, mais vous ne pourrez pas avancer plus vite que la musique.

Vous croirez que votre manque de rapidité à prendre une décision vous fera louper une affaire en or. Remerciez plutôt les qualités de prudence liées à votre signe, car au contraire, vous gagnerez de l'argent en ne les plaçant pas dans une affaire fumeuse.



## Scorpion (23 octobre - 22 novembre)

Le climat professionnel tourne plutôt vers un climat bon enfant. Vous pourriez être satisfait de la journée grâce à une bonne complicité entre collègues. Du changement peut cependant être désiré dans vos fonctions, car la routine commence à être ressentie.

Le contexte est propice à une prudence. La générosité et l'impulsivité sont la cause de dépenses imprévues dans votre budget. Uranus et la Lune en Taureau peuvent vous rendre sensible aux articles destinés à la décoration ou à compléter votre garde-robe.



## Sagittaire (23 novembre - 21 décembre)

Vous pourriez recevoir une réponse positive à votre demande de mutation, surtout s'il s'agissait d'une demande pour l'outremer ou la côte. Pour tous les Sagittaire en tout cas, ce jour sera celui de la réussite et de la reconnaissance. Vous pourriez avoir une jolie surprise au courrier ce matin. Il pourrait s'agir, en effet d'une somme d'argent que vous devez à l'administration et qui mettra du beurre dans les épinars. À noter qu'il pourrait s'agir d'argent lié à une affaire familiale.



## Capricorne (21 décembre - 20 janvier)

Dans l'exercice de votre métier, vous aurez une règle d'or ! Même si certains collègues sont devenus vos amis, vous resterez professionnel. En clair, vous ne fermerez jamais les yeux sur leurs erreurs, surtout si vous avez un poste de responsable.

Que ce soit en amour, au travail ou dans tout autre domaine, vous ne vendrez jamais votre âme au diable pour de l'argent. Vous le direz aujourd'hui à votre partenaire. Si possible, vous lui demanderez ou plutôt lui donnerez le conseil de faire de même !



## Verseau (20 janvier - 19 février)

Alors que tout sera en place pour vous permettre d'aller de l'avant, vous hésitez et vous tergiverserez... Sans doute ne disposerez-vous pas de toutes les informations voulues, mais attendre en restant les bras croisés ne sera pas la bonne solution.

Avantagé par Mercure dans votre secteur d'argent, vous disposerez des meilleurs atouts pour défendre vos intérêts. Entre des dossiers administratifs, des accords à valider, vous aurez pas mal de paperasse. Chacune de vos signatures sera de bon augure.



## Poisson (19 février - 21 mars)

Après des efforts, la récompense arrive. Vous recevez des encouragements de la part de vos collègues ou de supérieurs hiérarchiques. Pendant des activités, il est recommandé de ne pas prendre à coeur la désorganisation ou le stress sur le lieu de travail.

L'ambiance est à la sérénité et vous rêvez à des achats que vous souhaitez faire. Les paiements sont liés à l'habitat avec le désir d'acquérir des objets décoratifs. Neptune en Poissons change votre relation à l'argent, vous commencez à vous en détacher.

**Promo  
Modem 4G**



Proche de vous

**19 000 FCFA**

au lieu de ~~39 900F~~

**- 50%**

**JUSQU'À 10 APPAREILS  
CONNECTÉS EN SIMULTANÉ**



**4G**

**5 Go  
offerts**



SPiRiT

**Jusqu'au 30 septembre 2020**

Profitez du meilleur de l'Internet mobile pour vos **smartphones, tablettes et ordinateurs** avec une vitesse de connexion allant jusqu'à **150 Mbit/s**.

Rendez-vous dans nos agences.

service client : 6700

www.malitel.ml

www.facebook.com/malitel.official

